

## PLAIDOYER FISAF

### L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE SCOLARISATION INCLUSIVE POUR LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP VISUEL, AUDITIF OU DYS

#### DE LA NECESSITE D'ASSOCIER TOUS LES SAVOIRS POUR UNE COOPERATION EFFECTIVE

Février 2023<sup>1</sup>

Le 06 décembre dernier, la FISAF organisait les Assises du parcours de scolarisation inclusive pour les jeunes en situation de handicap sensoriel ou Dys. Plus d'une vingtaine d'intervenants (chercheurs, professionnels de terrain, acteurs institutionnels, jeunes élèves, familles) ont contribué aux travaux et aux débats au cours de cet événement, lequel a rassemblé 272 professionnels et partenaires.

Conçu dans un format interactif, les participants ont pu réagir en direct à l'ensemble des séquences. Ce sont plus de 196 contributions que nous avons alors recueillies.

C'est en prenant en considération les travaux menés à cette occasion, mais aussi les apports des participants et les préconisations issues des débats, que nous avons conçu ce plaidoyer.

Car cette journée engage fortement la FISAF. Elle renforce notre conviction en faveur d'une école inclusive pour tous car celle-ci est « *une nécessité éthique et pratique* », comme l'affirme Serge Thomazet.

Selon la FISAF, l'école doit être rendue **accessible**, tout en s'appuyant sur une **pluralité d'adaptations et de compensations pour certains jeunes en situation de handicap**, et cela n'est possible que si les **acteurs coopèrent entre eux**.

Ainsi, la FISAF continuera de s'engager en faveur de **l'effectivité du droit à l'éducation et de l'accessibilisation de l'école, reposant sur un « environnement capacitant »** et une démarche de partenariats et **d'expertises croisées**.

Mais le « *mieux travailler ensemble* » nécessite une posture et une culture partagées de l'effectivité du droit à l'éducation pour tous.

Alors comment renforcer cette culture partagée et engager tous les acteurs dans une coopération effective au bénéfice de tous les élèves ?

---

<sup>1</sup> Plaidoyer issu des préconisations établies à l'occasion des Assises du parcours de scolarisation inclusive organisées par la FISAF

- **En partageant un « socle commun » qui s'appuie sur les capacités des jeunes élèves en situation de handicap et sur une approche pédagogique universelle**, prenant en compte toutes les différences interindividuelles, et les éventuelles déficiences, dans le but d'atténuer ou d'éliminer les obstacles au développement, ainsi que les facteurs d'exclusion sociale.<sup>2</sup> L'approche pédagogique universelle propose des situations d'apprentissage pour tous, dans une logique d'accessibilité. Celles-ci peuvent faire l'objet d'adaptations, par la suite, dans une logique de compensation.
- En appelant les Ministères de l'Éducation Nationale et des Solidarités, de l'autonomie et des Personnes Handicapées à systématiser une **démarche concertée de coopération et de mutualisation de moyens dans le cadre d'un pilotage conjoint**, reposant sur une ambition et des objectifs partagés et mesurables, y compris en évaluant conjointement les incidences sur les parcours inclusifs.
- En s'appuyant sur **des expérimentations territoriales réussies** qui témoignent de parcours de scolarisation sur le long terme, en particulier en faveur de **jeunes avec des troubles associés complexes**, dans le cadre d'un partenariat contractualisé entre les acteurs de l'éducation nationale et du médico-social. Lors des Assises, nous avons présenté des initiatives de cette nature qui seraient **transposables** au niveau national.
- **En systématisant la contractualisation entre les représentants de l'éducation nationale et les structures médico-sociales localement** à travers des objectifs clairs, des méthodologies communes et des indicateurs favorisant les mesures d'impact communes autour des jeunes concernés. Actuellement, seuls 65 % des ESMS adhérents ont conventionné avec l'Éducation Nationale. Cette contractualisation pose un cadre clair qui « institutionnalise » les contributions respectives et engage chacun des acteurs dans la durée.
- **En promouvant des schémas régionaux handicaps sensoriels et/ou TSA ainsi que des plateformes d'appui-ressources à l'échelle régionale et/ou départementale** afin d'améliorer la connaissance partagée sur les besoins et les projets des jeunes concernés mais aussi de disposer de plateformes favorisant les expertises issues des plateaux-techniques du médico-social, dans une logique de proximité et de moyens adaptés aux besoins. Celles-ci pourraient ainsi être mises à disposition des jeunes et de leurs aidants ainsi que des établissements scolaires (enseignants spécialisés, enseignants LSF, interprètes, interfaces, transpositeurs-adaptateurs, instructeurs en autonomie, référents, référents adaptations, éducateurs et coordonnateurs spécialisés, ...).  
La mise en œuvre de ces schémas régionaux pourrait s'inscrire dans une programmation nationale, avec des financements associés, favorisant ainsi un déploiement plus équitable sur les territoires des ressources dédiées aux adaptations et aux compensations.

---

<sup>2</sup> Rapport sur le co-enseignement : un dispositif favorable à l'éducation inclusive – Université de Sherbrooke – Nancy Granger

- **En produisant de la connaissance commune et en favorisant les travaux de recherche-action sur les modalités de coopération innovantes ayant conduit à un parcours réussi** de scolarisation inclusive des jeunes en situation de handicap sensoriel, en particulier avec des troubles associés.
- **En déployant des cursus de formation sur l'enseignement pédagogique universel.**
- **En déclinant des actions de formation, initiale et continue, pour les professionnels de l'Education Nationale et ceux du médico-social, en croisant les objectifs partagés et en favorisant les promotions mixtes.**
  - o En formation continue, en modélisant les projets menés en ce sens par les partenaires régionaux (AURA, HDF...) pour les enseignants spécialisés, les AESH, les familles mais aussi les Inspecteurs de l'Education Nationale et de la DGCS.
  - o A l'instar du double diplôme « Master accessibilité pédagogique et éducation inclusive avec 3 DU spécialisés », co-construit par la FISAf et l'INSHEA. Mais aussi en créant des passerelles entre les diplômes de façon à disposer d'une offre tournée vers l'accessibilité pédagogique et l'effectivité de l'inclusion scolaire, à travers des promotions mixtes et des cursus modularisés. Cette « acculturation » et cette montée en compétences conjointes, adaptées aux profils des enseignants et aux jeunes dont ils ont la responsabilité pédagogique, favorisent la reconnaissance des expertises et la coopération effective sur le terrain.

Ce rapprochement serait de nature à démultiplier les compétences respectives des deux secteurs ; ce qui, selon la FISAf, est le ferment d'un parcours de scolarisation inclusive pour tous.